

Qualité de l'emploi au Canada

Longues heures de travail, 1976 à 2021

Date de diffusion : le 30 mars 2020



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Longues heures de travail, 1976 à 2021

Aperçu

Moins de 10 % des travailleurs au Canada travaillaient habituellement de très longues heures (49 heures ou plus par semaine) en 2021, une proportion qui suit une tendance à la baisse depuis 1997. Quoique la plupart des travailleurs autonomes travaillaient moins de 49 heures par semaine, ils étaient presque cinq fois plus susceptibles d'avoir travaillé de longues heures en 2021 que les employés. Les hommes et les travailleurs du secteur agricole étaient également plus susceptibles de travailler de longues heures.

Cet indicateur fournit des renseignements sur la proportion de personnes en emploi qui travaillent habituellement 49 heures ou plus par semaine, c'est-à-dire les travailleurs qui ont de longues heures de travail. L'indicateur englobe les heures habituellement travaillées à l'emploi principal et au second emploi (s'il y a lieu). Ce seuil est basé sur les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT)¹, et au Canada, les employés relevant de la compétence fédérale ne peuvent, dans des circonstances normales, travailler plus de 48 heures. Les longues heures de travail sont liées à différents aspects de la qualité de l'emploi. Elles peuvent rendre difficile la conciliation travail-vie personnelle et nuire au bien-être physique et mental.

L'analyse est fondée sur les données de l'Enquête sur la population active (EPA).

En mars 2020, des mesures de santé publique ont été introduites par les gouvernements pour réduire la propagation de la COVID-19. Ces mesures, qui ont été tantôt assouplies tantôt resserrées en réponse aux différentes vagues de la pandémie au cours de 2020 et de 2021, ont entraîné la fermeture temporaire d'entreprises non essentielles, une baisse de l'activité économique et une diminution de la demande de main-d'œuvre. Dans ce contexte, la part des travailleurs qui travaillent habituellement 49 heures par semaine ou plus a diminué de 0,8 point de pourcentage de 2019 à 2020 pour s'établir à 8,3 %. Il s'agit de la baisse annuelle la plus importante depuis le début de la série de données comparables en 1997. Malgré l'assouplissement des restrictions en matière de santé publique pendant l'été et l'automne 2021, la proportion de travailleurs qui travaillaient 49 heures ou plus par semaine s'est maintenue à 8,3 % en moyenne, en 2021.

Tendances historiques, 1976 à 2021

Bien que les données recueillies avant 1997 ne soient pas directement comparables avec celles recueillies à partir de 1997, les deux périodes peuvent être examinées séparément.

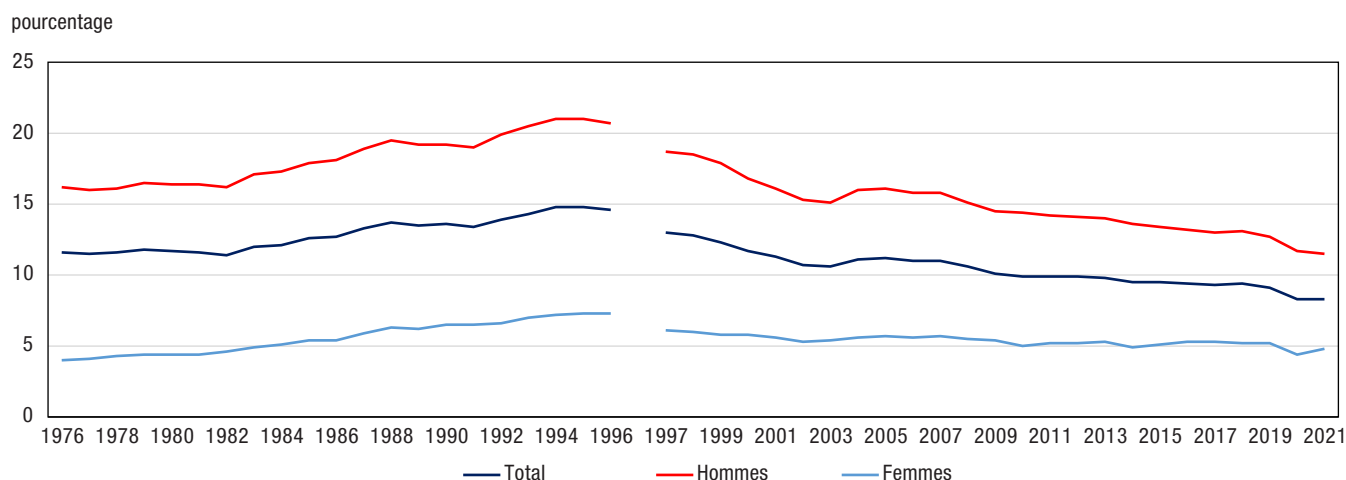
Le pourcentage de personnes en emploi travaillant de longues heures s'élevait à 11,6 % en 1976. Cette proportion a ensuite augmenté pour atteindre un sommet de 14,8 % en 1994 et en 1995. À l'exception de la période entre 2003 à 2008, la proportion de travailleurs travaillant habituellement de longues heures a suivi une tendance à la baisse à long terme de 1997 à 2021. La baisse observée de 1997 à 2021 a été principalement attribuable à une diminution de la proportion d'hommes travaillant de longues heures.

Tout au long de la période allant de 1976 à 2021, les femmes étaient moins susceptibles que les hommes de travailler de longues heures. Cependant, l'écart s'est rétréci au fil du temps, principalement en raison d'une diminution de la proportion d'hommes travaillant de longues heures. En 1976, 4,0 % des femmes occupées travaillaient 49 heures ou plus par semaine, comparativement à 16,2 % des hommes, ce qui représentait un écart de 12,2 points de pourcentage. De 1976 à 2021, la prévalence des longues heures de travail chez les hommes a baissé de 4,7 points de pourcentage pour s'établir à 11,5 %. Chez les femmes, la prévalence a marqué une variation moins importante, augmentant de 0,8 point de pourcentage pour atteindre 4,8 %. L'écart entre les hommes et les femmes était donc de 6,7 points de pourcentage en 2021.

1. C001 – Convention (n° 1) sur la durée du travail (industrie), 1919 et C030 – Convention (n° 30) sur la durée du travail (commerce et bureaux), 1930.

Graphique 1

Pourcentage des personnes en emploi de 15 ans et plus travaillant habituellement 49 heures ou plus par semaine selon le sexe, tous les emplois, Canada, 1976 à 2021



Notes : Rupture de série en 1997 due à un changement dans le questionnaire de l'EPA. Pour plus d'information, veuillez consulter «Renseignements aux fins d'interprétation». «Tous les emplois» fait référence à l'emploi principal, ainsi qu'au deuxième emploi le cas échéant. À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

Un portrait récent

Les différences dans la prévalence des longues heures de travail entre les groupes démographiques, les secteurs et les types d'emploi sont généralement demeurées stables pendant la pandémie de COVID-19, en 2020 et en 2021.

Tout au long des quatre dernières décennies, les travailleurs plus jeunes (âgés de 15 à 24 ans) ont eu l'incidence la plus faible de longues heures de travail. Les travailleurs plus jeunes sont plus susceptibles de poursuivre des études à temps plein et ont tendance à avoir un attachement moins fort au marché du travail. En 2021, 3,7 % d'entre eux travaillaient habituellement de longues heures, ce qui représente la plus faible proportion parmi les principaux groupes d'âge. La proportion de travailleurs effectuant de longues heures de travail était plus élevée parmi les travailleurs âgés de 55 ans et plus (9,6 %) que chez les travailleurs âgés de 25 à 54 ans (8,8 %).

En 2021, les personnes qui étaient des travailleurs autonomes dans le cadre de leur emploi principal (26,4 %) étaient plus susceptibles de travailler 49 heures ou plus par semaine que les employés (5,3 %). Par conséquent, tandis que les travailleurs autonomes représentaient 14,1 % de toutes les personnes en emploi, ils représentaient 44,9 % des personnes travaillant de longues heures.

Parmi les secteurs, l'incidence des longues heures de travail dans le cadre de l'emploi principal en 2021 était la plus élevée dans les secteurs de l'agriculture (32,0 %), des ressources naturelles (23,2 %), du transport et de l'entreposage (17,4 %) et de la construction (12,8 %). Les taux les plus bas ont été enregistrés parmi les travailleurs des services publics (1,9 %), des administrations publiques (1,2 %) et des services d'enseignement (2,2 %).

Le taux de longues heures de travail a diminué dans la plupart des secteurs de 2019 à 2021, et une diminution notable a été enregistrée dans les services professionnels, scientifiques et techniques (-1,6 point de pourcentage).

Le taux de travail autonome, la composition des emplois selon le secteur, et les mesures législatives liées au nombre maximal d'heures de travail hebdomadaires varient selon la province. La prévalence de longues heures de travail en 2021 allait de 6,2 % au Québec à 12,6 % à l'Île-du-Prince-Édouard.

Renseignements sur l'indicateur

Description ou définition

L'indicateur des **longues heures de travail** est le nombre de personnes en emploi travaillant habituellement 49 heures ou plus par semaine à leur emploi principal et à leur second emploi (s'il y a lieu), exprimé en pourcentage de toutes les personnes en emploi.

Source

Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1976 à 2021.

Renseignements aux fins d'interprétation

Pour de plus amples renseignements sur la méthodologie de l'Enquête sur la population active (EPA) et la couverture de la population, veuillez consulter le [Guide de l'Enquête sur la population active, 2020](#).

Les estimations tirées de l'EPA sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. L'analyse est axée sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %. À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

La classification des secteurs d'activité est fondée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2017.

Avant le mois de janvier 1997, les heures habituellement travaillées correspondaient aux heures habituellement travaillées par le répondant dans une semaine normale, peu importe si elles étaient rémunérées. Depuis janvier 1997, les heures habituelles d'un employé correspondent à ses heures régulières rémunérées ou définies par contrat, exclusion faite des heures supplémentaires. Cependant, la définition des heures habituellement travaillées reste inchangée pour les travailleurs autonomes et les travailleurs familiaux non rémunérés. En janvier 1997, le questionnaire de l'EPA a été modifié pour permettre des réponses allant jusqu'à 168 heures de travail par semaine. Avant 1997, la limite supérieure était établie à 99 heures de travail.

De plus, le calcul des heures habituellement travaillées pour ceux qui ont changé d'emploi durant la semaine de référence a été modifié. Avant 1997, les heures habituellement travaillées totales correspondaient à la somme des heures habituellement travaillées à l'emploi principal et au second emploi (s'il y avait lieu). À partir de 1997, les heures habituellement travaillées totales pour ceux qui ont changé d'emploi correspondent aux heures habituellement travaillées au nouvel emploi ou à l'emploi principal.

Autres renseignements connexes

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur le sujet suivant :

[Heures de travail et conditions de travail](#)